



Conseil économique et social

Distr. limitée
15 juillet 2005
Français
Original: anglais

Session de fond de 2005

New York, 29 juin-27 juillet 2005

Point 7 h) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions :
groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains
qui sortent d'un conflit**

Jamaïque* : projet de résolution

Groupe consultatif spécial pour le Burundi

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 2002/1 du 15 juillet 2002, 2003/16 du 21 juillet 2003, 2003/50 du 24 juillet 2003, 2004/2 du 3 mai 2004, 2004/59 et 2004/60 du 23 juillet 2004 et 2005/1 du 1^{er} mars 2005, et sa décision 2003/311 du 22 août 2003,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Groupe consultatif spécial pour le Burundi¹;
2. *Exprime sa satisfaction* au Gouvernement et au peuple burundais pour le bon déroulement des élections communales et législatives, et souligne qu'il importe de mettre fin à la période de transition et de poursuivre la consolidation de la paix;
3. *Rend hommage* aux donateurs qui ont fourni un appui au Burundi et demande que l'on augmente les versements au titre des contributions annoncées au Forum des partenaires pour le développement du Burundi, tenu à Bruxelles les 13 et 14 janvier 2004, et que l'on finance intégralement l'appel global des Nations Unies pour 2005;
4. *Encourage* les autorités burundaises à présenter sous sa forme définitive son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui devrait également faciliter l'allègement de la dette;

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ E/2005/82.



5. *Encourage* également les autorités burundaises et leurs partenaires de développement à organiser une table ronde des donateurs en vue de mettre à la disposition du nouveau Gouvernement des moyens et des ressources suffisants pour la phase qui suivra la transition;

6. *Prie* le Groupe consultatif spécial de continuer de suivre de près la situation humanitaire et les conditions économiques et sociales, d'examiner la transition entre la phase des secours et celle du développement au Burundi, ainsi que la manière dont la communauté internationale appuie ce processus, et de lui rendre compte à sa session de fonds de 2006;

7. *Prie* le Secrétaire général, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ainsi que les fonds et programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies intéressés, de continuer d'aider le Groupe consultatif spécial à s'acquitter de son mandat, et invite les institutions de Bretton Woods à poursuivre leur coopération à cette fin.
